AccueilRevenir à l'accueilCollectionCorrespondance active de Jean-Baptiste André GodinCollectionGodin_Registre de copies de lettres envoyées_CNAM FG 16 (3)ItemJean-Baptiste André Godin au greffier du tribunal de commerce de Saint-Quentin, 9 février 1880

Jean-Baptiste André Godin au greffier du tribunal de commerce de Saint-Quentin, 9 février 1880

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Informations sur le document source

CoteFG 16 (3)
Collation1 p. (80v)
Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit
Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin au greffier du tribunal de commerce de Saint-Quentin, 9 février 1880, consulté le 03/12/2025 sur la plate-forme EMAN: https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/52567

Présentation

Auteur·eGodin, Jean-Baptiste André (1817-1888)
Date de rédaction9 février 1880
Lieu de rédactionGuise (Aisne)
DestinataireTribunal de commerce de Saint-Quentin
Lieu de destinationSaint-Quentin (Aisne)
Scripteur / ScriptriceTisserant, Alexandre (1822-1896)

Description

RésuméGodin informe le greffier du tribunal de Saint-Quentin qu'il ne se rendra pas à la convocation à la réunion relative à la faillite de Chantereaux, quincaillier à Saint-Quentin, affaire dans laquelle il est créancier pour un montant de 125,55 F. NotesLa lettre est signée par Alexandre Tisserant « Pour Mr Godin ».

Mots-clés

Finances d'entreprise, Procédure (droit)
Personnes citées Chantereaux [monsieur]
Lieux cités Saint-Quentin (Aisne)
Notice créée par Pauline Pélissier Notice créée le 14/06/2024 Dernière modification le 27/09/2024

02 June 9. James, 1880 Monarcia le Groffier de Vilonal de wnunera J. Muntin. la somme sont je sai viennier se sa faithte se " lhousenerg, so " quincouthier, is I. Guentin at se trop peur l'importance peur que le faire lafrais sur de me wendre ser de me frie se présentes à la rennon de leman peur aquelle vom on 'orner lanvugen. Je van vru prin de frire commette ou hyudi que reva nomme, maqua-tite à vrances et le montour de ma vrance que l'élève en principal, frante partet et de rutous in fr. 121, \$, sont je justificiais longue sera venude s se la resifeianis. agreen, mangreus, mes remerciments es ! nomeronce de ma presper te mass Pour Mx Gran 18. Unernat